
Nombre de membres

en exercice: 11

Séance du lundi 14 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le quatorze juin l'assemblée régulièrement convoquée le 08 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 10

Sont présents: Guy FAVAREL, Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD, Jean-Mathieu CASSAGNE

Votants: 10

Représentés:

Excuses: Eric CERETTO

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Mathieu CASSAGNE

Objet: TARIFS LOCATIONS BUREAUX - DE 2021 010

Vu la création d'un espace de télétravail à l'étage de la mairie,

Vu la délibération DE-2019-017 du 15 mai 2019,

Le maire explique à l'assemblée que les tarifs de location des bureaux très inférieurs à ceux pratiqués ont été fixés mensuellement en distinguant la période « ETE » du 1^{er} mai au 30 septembre et « HIVER » du 1^{er} octobre au 30 avril, résultant des charges de chauffage des locaux.

Ce tarif « HIVER » a été estimé approximativement, sans pouvoir se fonder sur des factures.

A présent, monsieur le maire indique que la consommation d'électricité réelle pour la période hivernale 2020/2021 est élevée et les charges de chauffage ont été sous estimées.

Afin de revenir à un équilibre il serait approprié de rehausser les charges.

Il demande d'appliquer une augmentation de 10€ par poste de travail et par mois.

Le tarif de location « Eté » restant inchangé, cette délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2021.

Autorise Monsieur le maire à signer les conventions et avenants d'occupation temporaire

Ouïe l'exposé de Monsieur le maire, le Conseil Municipal

FIXE les tarifs comme suivant :

DESIGNATION	Tarif location Eté du 1^{er} mai au 30 septembre.	Tarif location Hiver du 1^{er} octobre au 30 avril.
Postes de travail partagé en open-space	30.00 €	70,00€
Poste de travail individuel en open-space	50.00 €	90,00€

Ces Tarifs sont les loyers toutes charges comprises en euros TTC.

Les services inclus dans le prix de la location sont :

- Accès internet par prises réseau « RJ45 » et point accès wifi
- Un espace détente équipé de 2 fauteuils, 2 bouts de canapé et 2 tabourets
- Un espace coin repas équipé d'une table avec 4 chaises, réfrigérateur, machine à café/thé, et d'un four micro-ondes
- Sanitaires
- Parking – équipements extérieurs (terrasses - tables de pique-nique)

Les occupants signent une convention d'occupation temporaire de 24 mois renouvelable et résiliable par les deux parties sur simple préavis d'un mois.

Un passe partiel (porte entrée mairie / bureau) sera remis au locataire. En cas de perte, la reproduction de la clé sera à la charge du locataire.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2019_017

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 15/06/2021

Compte-rendu des délégués aux divers syndicats :

Le maire passe la parole Sébastien PARDON, délégué au SICTOM et à Bertrand LABOURDERE délégué aux bassins versants Osse-Gélise-Auzoue pour le compte-rendu des réunions.

Déclaration sinistre "dommages-ouvrage" :

Le maire explique que la réunion de chantier du 18 mai 2021 en mairie avec M.GUEZE, architecte et M.LAPEZE de l'entreprise SOULAN (présence de Jérôme GAINARD deuxième adjoint) pour permettre de liquider ce désordre, a débouché sur une proposition de devis de M.LAPEZE(dépose et pose clipée de revêtement MODULEO TRANSFORM) d'un montant de 2 535,22€, validé par l'architecte et basé sur un arrangement à l'amiable entre les parties, y compris la mairie à hauteur de 750€ TTC.

Le maire a émis des réserves dans l'attente de consultation du conseil municipal qui a été servi par courriel le même jour et dont la décision d'un arrangement à l'amiable sera pris collegialement.

Nous sommes tous d'accord pour dire que l'élément perturbateur est le vide sanitaire et malgré toutes les tentatives de réparations effectuées par la mairie, force est de constater que les résultats n'ont pas produit les effets souhaités. La problématique n'est toujours pas réglée et **ce nouveau revêtement n'apporte pas la garantie d'un résultat durable (biennale).**

Le maire a donc demandé conseil à l'assurance "dommages-ouvrage" afin d'avoir un avis technique supplémentaire d'un expert qui a été approuvé à l'unanimité.

Tour de garde du double scrutiny Régionales et Départementales :

Les tables de votes seront tenues par une équipe du matin et une équipe d'après-midi, soit 05 heures de permanence. Les équipes permuteront pour le deuxième tour du scrutin. Un planning sera envoyé à chaque conseiller.

Réunion de la commission de contrôle des listes électorales :

La commission a validé deux radiations et la liste électorale a été arrêtée à 91 électeurs.

Projet de l'aire de jeux pour enfants :

Un diaporama a été visionné. Le maire charge Laurence MASSEY, première adjointe, de faire établir des devis afin de déposer les dossiers de subventions (70%) à l'automne, pour une réalisation en 2022.

Location bureaux :

Le maire informe l'assemblée que le bureau 3 est loué à l'association ADAAF 32. Cette installation a fait l'objet d'un article de presse dithyrambique et conforte la mairie que cet espace de coworking est une pleine réussite pour notre petit bourg.

Organisation du spectacle CIRCA le jeudi 22 juillet :

Le maire présente l'affiche du spectacle. Les places seront gratuites et acquises uniquement par réservation auprès de l'Office de Tourisme de Vic-Fezensac. Le maire ne connaît pas encore la partie technique pour l'organisation de ce spectacle mais assure déjà que le comité des fêtes sera impliqué dans cet évènement et proosera un point buvette-restauration rapide.

Site touristique LOU-PRADA :

Le maire informe l'assemblée qu'un C.U. d'informations a été déposé pour une reprise du site Lou-Prada. C'est une bonne nouvelle pour la commune après plusieurs années de fermeture.

Devis maintenance ECOFLO (Assainissement non collectif) :

Deux devis contradictoires ont été établis. Le devis moins disant sera signé pour un montant de 125 HT.

Eligibilité au programme national ponts :

Le maire a adhéré à ce programme qui permettra de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et murs de notre voirie communale.

Achat d'un défibrillateur :

Le maire a fait une demande de subvention pour l'achat d'un défibrillateur et a reçu un chèque de 500€ de GROUPAMA qui détient les contrats de la mairie. Ce partenariat va permettre d'alléger considérablement la dépense.

Une commande "mutualisée" de défibrillateurs a été lancée par la Communauté des communes à la demande des communes du territoire et l'entreprise DEFIBTECH a proposé la meilleure offre qui a été basée sur l'ensemble des communes de la communauté (22).

Aussi, afin de ne pas déconstruire et décredibiliser l'engagement de la Présidente de la communauté des communes, la mairie de Préneron s'engagera auprès de cette entreprise, malgré l'offre très supérieure d'un revendeur local que nous souhaitons faire travailler et la participation de GROUPAMA.

Geste commercial GROUPAMA pour la réparation de la rampe de l'église :

La rampe de l'église a été reforgée par l'entreprise de ferronnerie de Gasconne à MARAMABAT et GROUPAMA s'est engagée à participer à hauteur de 50% de la dépense. Il s'agit d'un geste commercial du fait que ce sinistre n'entrait pas dans les critères de prise en charge.

Fermeture de l'annexe de l'ancienne mairie-école:

Afin de pallier le manque de place pour stocker le matériel municipal et le mettre en sureté, un portail basculant a été posé à titre gracieux par Eric LABOURDERE, notre artisan menuisier local, aidé de Jérôme GAINARD que je remercie très chaleureusement.

Livraison des nouvelles chaises de la salle des fêtes :

Nous avons renouvelé les chaises de la salle des fêtes qui étaient obsolètes, ainsi que les chariots adaptés pour les stocker. Au déballage, nous nous sommes rendus compte que les chaises livrées comportaient des tons de couleurs différents. Aussi, le fournisseur s'est engagé à procéder aux échanges afin d'avoir du mobilier uniforme.

Questions diverses :

Bertrand LABOURDERE s'inquiète du passage récurrent d'ensembles routiers pour la plupart étrangers qui empruntent la voie communale de Pouquet malgré eux. Le maire va interroger l'IGN s'agissant d'un problème de navigation GPS.

Eric LAMBERT s'inquiète aussi du passage de camions sur la voie communale de St-André limitée à 15T sauf desserte locale. Effectivement cette route permet de raccourcir les itinéraires mais il est difficile d'intercepter ces usagers qui l'empruntent ponctuellement.

L'ordre du jour étant épuisé et le tour de table n'appelant plus de questions, la séance est levée à 23h00.

Fait et clos à Préneron

Le maire : Guy FAVAREL